



PRÉFET DU GARD

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Féria des vendanges du 17 au 20 septembre 2020

Nîmes, le 25/08/2020

Malgré la crise sanitaire et en tenant compte de la poursuite de l'interdiction des rassemblements de plus de 5 000 personnes jusqu'au 30 octobre, la ville de Nîmes a souhaité tout de même proposer une Féria pour le mois de septembre. Ainsi, des réunions de travail se sont tenues entre les services de la ville de Nîmes et ceux de la préfecture afin de définir les conditions dans lesquelles pourrait être organisée cette manifestation **dans le respect des mesures sanitaires et limiter ainsi toute propagation du COVID-19.**

Ces dispositions pourraient être amenées à évoluer en fonction de l'évolution épidémiologique du département.

Pour les arènes :

Elles ne pourront pas accueillir plus de 5 000 spectateurs tout compris pour les spectacles taurins, soit en retirant toutes les places réservées aux acteurs eux-mêmes de la corrida, un total de 4 000 spectateurs par événement .

- l'entrée et la sortie des spectateurs devront se faire par vagues successives, afin d' éviter des regroupements trop importants,
- des distributeurs de gel hydroalcoolique seront mis à la disposition du public,
- le port du masque sera obligatoire.

Pour les autres manifestations sur la voie publique

- Les bars et restaurants ne pourront servir que des clients assis en terrasse et tous les établissements devront fermer au plus tard à 2 heures du matin.
- Aucune bodega ne pourra être organisée.
- Débits de boissons temporaires, comptoirs et buvettes ne seront pas autorisés.
- Penas et bandas pourront déambuler dans les rues mais sans arrêt prolongé et sans animation statique, afin d'éviter les regroupements.

Il est rappelé qu'en complément de l'obligation du respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale, dites mesures «barrières», en dehors des locaux d'habitation, le **port du masque restera obligatoire de 9h à 2h du matin (J+1) jusqu'au 20 septembre 2020**, pour toute personne de 11 ans ou plus, dans le périmètre délimité par les voies suivantes :

- Boulevard des Arènes
- Boulevard Gambetta
- Boulevard Amiral Courbet
- Boulevard Victor Hugo
- Boulevard Alphonse Daudet
- l'Esplanade
- Boulevard de Prague
- Boulevard de la Libération

Ces voies sont incluses dans le périmètre.

Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle

Tél: 04 66 36 40 18 – 04 66 36 40 52
Port: 06 30 19 90 50 – 06 30 19 04 81
Mél : pref-communication@gard.gouv.fr

